



Commune de Rue

Adaptation du Plan d'aménagement local (PAL) suite à son approbation du 4 juin 2008 par la DAEC, à l'entrée en vigueur de la nouvelle législation et à la modification du cadastre communal.

Plan d'affectation des zones

Dossier final d'approbation

Echelle 1:5'000

Approuvé avec conditions le 4 juin 2008.

Mis à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle n° 26 du 29 juin 2018

Adopté par le Conseil communal de Rue, le 25 février 2019

La Secrétaire

Le Syndic

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions,

Le Conseiller d'Etat, Directeur

29 juin 2018

Mandat: 1315 / 11
Document: 1. Rue, PAL mod
Format: 84 x 120

ARCHAM ET PARTENAIRES SA

Aménagement du territoire et urbanisme
Rue du Jura 41, 1700 Yverdon
Téléphone 026 347 16 90
info@archam.ch, www.archam.ch



Légende

Zones d'affectation

- Zones à bâtir**
 - Zone village (VL)
 - Zone résidentielle moyenne densité (RMD)
 - Zone résidentielle à prescriptions spéciales (RS)
 - Zone résidentielle faible densité (RFD)
 - Zone d'activités (ACT)
 - Zone d'intérêt général (IG)
 - Zone de protection du château (CHÂT)
 - Zone libre (LIB)
 - Zone équestre (EQU)
 - Zone de décharge de type A (DechA)
- Autres zones**
 - Zone agricole (AGR)
 - Aire forestière (FOR)

Eléments superposés

- Secteurs superposés**
 - Secteur à prescriptions particulières
 - Secteur de danger naturel élevé
 - Secteur de danger naturel moyen
 - Secteur de danger naturel faible
 - Secteur de danger naturel indicatif
 - Secteur de danger naturel résiduel
 - Espace réservé aux eaux
- Périmètres superposés**
 - Plan d'aménagement de détail (PAD) approuvé
 - Périmètre de protection du site construit
 - Périmètre de protection de l'environnement du site construit
 - Périmètre d'abords de bâtiments protégés
 - Possibilité d'implantation dans un périmètre de protection du site construit ou de son environnement
 - Front d'implantation obligatoire (entre 6 et 12 m. de l'axe de la route)
 - Orientation obligatoire du fait principal

Informations indicatives

- Eléments protégés superposés**
 - Immeuble protégé, catégorie 1
 - Immeuble protégé, catégorie 2
 - Immeuble protégé, catégorie 3
 - Objet IVS protégé
 - Boisement hors-forêt protégé en zone à bâtir (arbre)
- Autres éléments superposés**
 - Constataction de la nature forestière
 - Distance min. de construction à la forêt dérogeant aux 20 m réglementaires
- Informations indicatives**
 - Bâtiment
 - Bâtiment souterrain
 - Bâtiment non cadastré
 - Surface boisée hors aire forestière (haie)
 - Cours d'eau en surface
 - Cours d'eau sous tuyau (tracé exact)
 - Cours d'eau sous tuyau (tracé incertain)
 - Cours d'eau sous tuyau: proposition nouveau tracé
 - Zone « S » de protection des eaux souterraines
 - Ligne ferroviaire
 - Ligne électrique moyenne tension (Groupe-E, EOS)
 - Stand de tir: ligne de tir
 - Limite communale en vigueur jusqu'à approbation de la nouvelle mensuration officielle ci-rapportée
 - Nouvelle limite communale en vigueur des approbations de la nouvelle mensuration officielle ci-rapportée

Tous les éléments localisés à l'intérieur des limites communales en vigueur lors de l'entrée en force du présent plan d'affectation des zones n'ont qu'une portée indicative.

Coordonnées indicatives des coordonnées possédées

N°	X	Y
1	550702.4	161332.5
2	550703.2	161332.2
3	550702.7	161334.1
4	550704.2	161337.9
5	550704.9	161340.0
6	550700.1	161343.8
7	550717.4	160991.1
8	550716.5	159994.3
9	550716.0	159990.2
10	550702.2	160704.6

0 50 100 200 300 400 500 mètres

Source des données pour la révision du PAL:
Données cadastrales: Géomat SA, Ingénieur géomètre officiel, 1680 Romont, au 17/02/2016 (1:10 000), Métration «Ruelle et cours»
Données relatives aux dangers naturels: Carte des dangers «habitat» sur le Plan communal, 2014
Secteurs de protection des eaux souterraines: reproduction autorisée par la SENFR
Frontières des communes: données officielles de la SENFR
Réseaux hydrographiques et espace réservé aux eaux: LCESE/FR
Frontières des communes agricoles: SAGAR, 2017
Recensement et inventaire des sites archéologiques: SAEFR